



**TUVAS'OU**  
Facilite votre accès aux soins

## L'aide TUVAS'OU, qu'est-ce que c'est ?

C'est un remboursement partiel des trajets d'accès aux soins sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et au-delà, dans la limite de 50 km.

Cette aide sociale rembourse jusqu'à **14 trajets** (aller-retour ou aller ou retour) à hauteur de **200 € maximum par trajet** réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026.

**Le trajet est obligatoirement effectué par un prestataire d'accompagnement choisi par l'usager.**

## Qui peut en bénéficier ?

**Les résidents principaux du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sous conditions de ressources et répondant à l'un des critères suivants :**

- être âgé de moins de 10 ans ou plus de 85 ans
- avoir des difficultés physiques ou cognitives ponctuelles ou durables, quel que soit l'âge
- détenir la carte inclusion mention invalidité, pour les trajets hors agglomération uniquement

## Combien ça coûte ?

Une franchise de **6 €** est déduite du **remboursement de chaque trajet, préalablement payé au prestataire par l'usager.**



Cofinancé par  
l'Union européenne

[payssaintgilles.fr](http://payssaintgilles.fr)



**TUVAS'OU**  
Facilite votre accès aux soins

## L'aide TUVAS'OU, qu'est-ce que c'est ?

C'est un remboursement partiel des trajets d'accès aux soins sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et au-delà, dans la limite de 50 km.

Cette aide sociale rembourse jusqu'à **14 trajets** (aller-retour ou aller ou retour) à hauteur de **200 € maximum par trajet** réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026.

**Le trajet est obligatoirement effectué par un prestataire d'accompagnement choisi par l'usager.**

## Qui peut en bénéficier ?

**Les résidents principaux du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sous conditions de ressources et répondant à l'un des critères suivants :**

- être âgé de moins de 10 ans ou plus de 85 ans
- avoir des difficultés physiques ou cognitives ponctuelles ou durables, quel que soit l'âge
- détenir la carte inclusion mention invalidité, pour les trajets hors agglomération uniquement

## Combien ça coûte ?

Une franchise de **6 €** est déduite du **remboursement de chaque trajet, préalablement payé au prestataire par l'usager.**



Cofinancé par  
l'Union européenne

[payssaintgilles.fr](http://payssaintgilles.fr)



## Vous souhaitez bénéficier de l'aide TUVAS'OU ?

- 1 Contactez le CIAS pour vous inscrire, si vous remplissez les conditions d'attribution :

02 51 55 55 55  tuvasou@payssaintgilles.fr

 Centre Intercommunal d'Actions Sociales  
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant – CS 63 669 – Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

- 2 Réservez votre trajet auprès du prestataire d'accompagnement de votre choix.

- 3 Payez votre trajet, recevez une facture acquittée et transmettez-la au CIAS pour être remboursé dans les meilleurs délais.



**TUVAS'OU**  
Facilite votre accès aux soins



+ d'informations  
sur le site [payssaintgilles.fr](http://payssaintgilles.fr)  
dans la rubrique CIAS.



Cofinancé par  
l'Union européenne

[payssaintgilles.fr](http://payssaintgilles.fr)    



## Vous souhaitez bénéficier de l'aide TUVAS'OU ?

- 1 Contactez le CIAS pour vous inscrire, si vous remplissez les conditions d'attribution :

02 51 55 55 55  tuvasou@payssaintgilles.fr

 Centre Intercommunal d'Actions Sociales  
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant – CS 63 669 – Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

- 2 Réservez votre trajet auprès du prestataire d'accompagnement de votre choix.

- 3 Payez votre trajet, recevez une facture acquittée et transmettez-la au CIAS pour être remboursé dans les meilleurs délais.



**TUVAS'OU**  
Facilite votre accès aux soins



+ d'informations  
sur le site [payssaintgilles.fr](http://payssaintgilles.fr)  
dans la rubrique CIAS.



Cofinancé par  
l'Union européenne



[payssaintgilles.fr](http://payssaintgilles.fr)    